



MAIRIE DE ST MICHEL DE ST GEOIRS
1550 Route de La Forteresse
38590 ST MICHEL DE ST GEOIRS



04.76.65.48.83



04.76.65.47.09



mairie.stmichelstgeoirs@wanadoo.fr

COMPTE-RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 01/09/2016

L'an deux mil seize et le 1^{er} septembre, le Conseil Municipal de la Commune de ST MICHEL DE ST GEOIRS, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Joël MABILY, Maire.

Date de la convocation : 16 août 2016

Membres Présents : Mesdames et Messieurs Joël MABILY Maire, Gérard CHAMPON-VACHOT 1^{er} Adjoint, Gilles RAMEL 2^{ème} Adjoint, Christian BARRAL-BARON, Nathalie CHILLIARD, Christophe MABILY, Annick MOUNIER-PIRON, Angélique RIBOLZI et Céline SCALVINI.

Membres absents excusés : Madame Angélique RIBOLZI et Monsieur Richard COLLET

Secrétaire de séance : Monsieur Christophe MABILY

ORDRE DU JOUR

Le Maire propose à l'assemblée d'approuver le compte rendu de la séance du 23 juin 2016. Adopté à l'unanimité.
Il demande au Conseil Municipal la possibilité de rajouter à l'ordre du jour une délibération pour la création et la suppression d'un poste suite à un avancement de grade d'un agent. Avis favorable de l'assemblée.

Délibération 2016/22

Objet : Création d'emploi

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet ou non complets nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un adjoint technique de 1^{ère} classe remplit les conditions pour être promu au grade supérieur d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe.

La délibération du Conseil Municipal n° 2016/5 du 18 février 2016 fixe le taux de promotion pour tous les grades à 100%, l'agent peut donc être promu.

Monsieur le Maire précise que la Commission Administrative Paritaire a émis un avis favorable à cet avancement lors de sa séance du 29 janvier 2016. Monsieur le Maire demande aux élus d'émettre un avis sur la création de ce poste.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'**unanimité** des membres présents :

- de créer un emploi d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps non complet (18,55 heures/35) à compter du 01 septembre 2016,

- de supprimer un emploi d'adjoint technique territorial de 1^{ère} classe à temps non complet (18,55 heures/35) à compter du 01 septembre 2016,

- Autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Isère.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 01 septembre 2016.

Délibération 2016/23

Objet : Demande subvention au Conseil Départemental de l'Isère pour des travaux de voirie sur la commune

Le Maire rappelle à l'assemblée que la commission voirie a proposé lors de la séance du Conseil Municipal du 23 juin 2016 des travaux de voiries : chemin Buisson Rond, chemin des Arêtes, chemin de la Croix Toutes-Aures, chemin des Rippes et virage des Envers.

Un bilan chiffré a été effectué. L'estimation des travaux est de l'ordre de : 66 062,00 euros HT

La commune de ST MICHEL DE ST GEOIRS, n'est pas en mesure d'assumer le financement intégral de ces travaux, qui cependant sont nécessaires.

Le Maire propose à l'assemblée de solliciter une aide financière auprès du Conseil Départemental de l'Isère.

Le Conseil Municipal, le Maire entendu, et après en avoir délibéré,

- **APRES** avoir pris connaissance des devis
- **APPROUVE** la proposition de travaux à réaliser pour un montant estimé à 66 062.00 € H.T.,
- **SOLLICITE** auprès du Conseil Départemental de l'Isère, les aides et subventions nécessaires,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de toutes démarches administratives en ce sens.

Délibération 2016/24

Objet : Demande subvention sur réserve parlementaire au Sénateur de l'Isère Michel SAVIN - travaux voiries

Le Maire rappelle à l'assemblée que la commission voirie a proposé lors de la séance du Conseil Municipal du 23 juin 2016 des travaux de voiries : chemin Buisson Rond, chemin des Arêtes, chemin de la Croix Toutes-Aures, chemin des Rippes et virage des Envers.

Le coût global des travaux est estimé à 66 062,00 € HT, le financement de l'opération s'établissant ainsi :

- Réserve parlementaire : 10 000,00 €
- Conseil Départemental : 33 031,00 €
- Autofinancement communal : 23 031.00 €

La commune de ST MICHEL DE ST GEOIRS, n'est pas en mesure d'assumer le financement intégral de ces travaux, qui cependant sont nécessaires.

Le Maire propose à l'assemblée de solliciter une aide financière auprès du sénateur monsieur Michel SAVIN au titre de la réserve parlementaire.

Le Conseil Municipal, le Maire entendu, et après en avoir délibéré,

- **APRES** avoir pris connaissance des devis
- **APPROUVE** la proposition de travaux à réaliser pour un montant estimé à 66 062.00 € H.T.,
- **SOLLICITE** auprès du Conseil Départemental de l'Isère, les aides et subventions nécessaires,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de toutes démarches administratives en ce sens.

Questions diverses

Association « La ressourcerie »

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu Madame Suzanne CIVIER directrice de l'association « La Ressourcerie » à St Pierre de Bressieux. Elle propose une collecte annuelle d'encombrants en porte. La contribution financière pour une intervention est fixée à 140,00 euros. Le Maire fait lecture du projet de convention. Après débat le Conseil Municipal émet un avis défavorable à cette proposition.

Rentrée scolaire

La rentrée scolaire s'est très bien passée, Madame Annick MOUNIER-PIRON donne les effectifs de l'école.

A St Michel de St Geoires : Classe de petite, moyenne et grande section avec un effectif de 25 élèves.

A St Geoires le CP, le CE1 et une partie des CE2 avec 24 élèves

A Brion la deuxième partie des CE2, le CM1 et le CM2 avec 26 élèves. Soit un effectif total de 75 enfants sur le RPI Toutes-Aures.

Travaux accessibilité

L'entreprise Techni Plastik a réalisé les travaux sur le bâtiment de l'école et interviendra au printemps 2017 pour l'église et la Mairie.

La menuiserie Proponnet interviendra courant septembre à l'école et les travaux d'éclairage public sur le parking de l'école et de l'église seront réalisés aux alentours du 20 septembre 2016. L'entreprise Gelas interviendra à la Mairie pendant les vacances de la Toussaint et en novembre à l'église.

Logement

Le locataire du logement 2 au-dessus de la salle du Conseil souhaiterait la réfection de la salle de bain. Effectivement la baignoire est très petite (carré) et pas pratique (bosse au milieu) et le sol est très détérioré. Le Maire propose de faire établir des devis.

LG Charpente

La société LG Charpente a sollicité la Mairie pour louer le local technique. Le Maire explique que ce local est utilisé et donc ne peut pas être loué. Une possibilité pourrait être trouvée en fermant la partie où se trouve le sel actuellement et ainsi créer un petit local. Une proposition lui sera faite dans ce sens.

Comité Toutes Aures

Le Maire fait lecture d'un courrier du Comité Toutes Aures reçu le 5 août 2016 concernant l'accueil d'une famille de réfugiés sur la commune de Plan. Le comité souhaite le soutien des collectivités locales sous forme financière ou logistique.

Bulletin municipal

Madame Céline SCALVINI informe les élus que le bulletin municipal est en cours d'élaboration et sera distribué mi-septembre. Elle sollicite l'avis du Conseil sur la parution des articles préparés.

Fin de la séance à 22h20

Vu pour être affiché le 5 septembre 2016, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.